



# **CENTRE SCOLAIRE KOETSCHETTE**

**ANNEE SCOLAIRE  
2023-2024**



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE RAMBROUCH

## CIRCULAIRE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

A l'occasion de la rentrée scolaire 2023/2024, le collège échevinal de la commune de Rambrouch voudrait rendre attentifs les parents des élèves aux points suivants :

### 1. Rentrée des classes

La rentrée des classes pour tous les élèves des classes de l'enseignement fondamental aura lieu le vendredi, 15 septembre 2023.

### 2. Horaire des classes

#### Cycle 1

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45
08:45 – 09:40	08:45 – 09:40	08:45 – 09:40	08:45 – 09:40	08:45 – 09:40
09:40 – 10:05 récréation				
10:05 – 11:00	10:05 – 11:00	10:05 – 11:00	10:05 – 11:00	10:05 – 11:00
11:00 – 11:50	11:00 – 11:55	11:00 – 11:50	11:00 – 11:55	11:00 – 11:50
14:00 – 14:55		14:00 – 14:55		14:00 – 14:55
14:55 – 15:00 récréation		14:55 – 15:00 récréation		14:55 – 15:00 récréation
15:00 – 15:50		15:00 – 15:50		15:00 – 15:50

#### Cycle 2-4

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45	07:50 – 08:45
08:45 – 09:35	08:45 – 09:35	08:45 – 09:35	08:45 – 09:35	08:45 – 09:35
09:35 – 09:55	09:35 – 09:55	09:35 – 09:55	09:35 – 09:55	09:35 – 09:55
09:55 – 10:10 récréation				
10:10 – 11:05	10:10 – 11:05	10:10 – 11:05	10:10 – 11:05	10:10 – 11:05
11:05 – 11:55	11:05 – 12:00	11:05 – 11:55	11:05 – 12:00	11:05 – 11:55
14:00 – 14:55		14:00 – 14:55		14:00 – 14:55
14:55 – 15:00 récréation		14:55 – 15:00 récréation		14:55 – 15:00 récréation
15:00 – 15:55		15:00 – 15:55		15:00 – 15:55

Pendant l'année scolaire 2023/2024, il n'y aura pas de cours les samedis.

### 3. Obligation de la fréquentation scolaire

Aux termes de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours et pour les 12 années consécutives.

## 4. Absences

Toute absence doit impérativement être notifiée par la personne responsable de l'enfant au titulaire de classe concerné dans les meilleurs délais et en tout cas avant le début des cours. A noter que les seuls motifs d'absence légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Voici le lien pour le modèle d'une excuse que vous pouvez également imprimer :

### **Modèle excuse**

## 5. Dispense de fréquentation scolaire

Aux termes de l'article 17 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, les dispenses de fréquentation scolaire pourront être accordées à la demande motivée de la personne responsable, à savoir :

- a) par l'instituteur ou l'institutrice, pour une journée ou une partie d'une journée.
- b) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée. Les demandes écrites sont à adresser à M. Paul HERMES, Président du comité d'école, 1, rue de la Paix, L-8821 KOETSCHETTE

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq journées consécutives par année scolaire.

Cependant, comme les enfants sont obligés de fréquenter l'école, il faut remarquer que **les dispenses ne seront pas accordées pour prolonger les vacances scolaires.**

Voici le lien pour le modèle d'une demande de dispense de fréquentation scolaire que vous pouvez également imprimer :

### **Modèle dispense**

## 6. Transport scolaire communal

Le transport scolaire sera exécuté par les entreprises de transport chargées à cet effet par le collège échevinal et suivant l'horaire établi par le collège échevinal. Seuls les élèves inscrits au centre scolaire de Koetschette et habitant dans la commune de Rambrouch, à l'exception des élèves du précoce, sont autorisés à emprunter le bus scolaire. Les autobus scolaires ne s'arrêteront qu'aux points d'arrêts fixés et publiés. Vu la législation actuellement en vigueur, les trajets ont été organisés de sorte que chaque élève dispose d'une place assise. **Dans cet ordre d'idées, les enfants doivent prendre le bus desservant l'arrêt le plus proche de leur résidence.**

Si vos enfants sont obligés de prendre un autre bus scolaire (enfants qui se rendent chez une gardienne), une autorisation est à demander par écrit auprès du collège échevinal. Les revendications individuelles sauront être prises en considération tant que l'autobus en question dispose d'assez de places assises.

Les horaires sont susceptibles de subir des modifications si les besoins l'exigent. Toute réclamation concernant le transport scolaire est à adresser **par écrit au collège échevinal.**

Afin d'améliorer la sécurité du transport scolaire, un règlement communal relatif au transport scolaire a été voté par le conseil communal et peut être consulté sur le site de la commune de Rambrouch. Voici le lien :

### **Règlement communal**

## 7. Transport scolaire privé

Les parents qui amènent leurs enfants en voiture privée sont priés de stationner leur voiture sur le parking près du terrain de football synthétique au plus tard cinq minutes avant le début des cours. L'accès pour le parking se fait uniquement par le chemin débouchant sur la route d'Arsdorf. Les parents qui amènent leurs enfants en voiture privée sont priés d'utiliser toujours l'accès du parking (Entrée « O ») près du terrain de football synthétique via la route d'Arsdorf (entrée près du dépôt de l'Administration des Ponts et Chaussées) et de faire le tour pour sortir par la **« Rue de Martelange ».**

La circulation dans la « Rue de la Paix » est strictement réservée au transport scolaire. La Police Grand - Ducale veillera au respect de cette disposition et ne tolérera aucune exception. Toute infraction sera punie par avertissement taxé. Puisque la surveillance des enfants devant l'école sera assumée par du personnel enseignant, les parents confieront leurs enfants aux enseignants surveillants à l'entrée de l'école. Les parents sont donc priés de ne plus accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée des salles de classe pour éviter ainsi un va-et-vient inutile dans les couloirs qui perturberait le bon fonctionnement des cours.

A la fin des cours, les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) devant le bâtiment scolaire doivent être présents avant le départ des autobus scolaires, mais au plus tôt 10 minutes avant la fin des cours (c.-à-d. au plus tôt à 11.45 heures le matin et à 15.45 heures l'après-midi).

**Nous vous demandons de bien vouloir respecter les panneaux de signalisation, notamment en ce qui concerne les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.**

Le collège échevinal de la commune de Rambrouch tient à vous informer qu'il a été saisi par le personnel enseignant d'un danger émanant du grand nombre de personnes présentes à la fin des cours sur le trottoir devant l'entrée principale de l'école fondamentale de Koetschette.

Le collège échevinal demande donc aux parents d'attendre leurs enfants dans la cour de récréation, à proximité du terrain de football synthétique, ce qui permet au personnel enseignant d'avoir une meilleure visibilité au quai de bus, afin de garantir la sécurité des enfants qui utilisent le transport scolaire.

## 8. Vacances et congés

Toussaint	du samedi 28 octobre 2023 au dimanche 5 novembre 2023
St. Nicolas	mercredi, 6 décembre 2023
Noël	du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
Carnaval	du samedi 10 février 2024 au dimanche 18 février 2024
Pâques	du samedi 30 mars 2024 au dimanche 14 avril 2024
Premier Mai	mercredi, 1er mai 2024
Journée de l'Europe et Ascension	jeudi, 9 mai 2024
Pentecôte	lundi, 20 mai 2024
Vacances Pentecôte	du samedi 25 mai 2024 au dimanche 2 juin 2024
Fête nationale	dimanche, 23 juin 2024
Vacances d'été	du samedi 16 juillet 2024 au dimanche 15 septembre 2024

Le lendemain de la 1<sup>ière</sup> communion, les classes du 3e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants des classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites individuelles concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

## 9. Cours de natation

Le règlement interne concernant l'utilisation de la piscine scolaire est à observer scrupuleusement par tous les usagers de la piscine.

Les enfants doivent :

- se conformer aux instructions de l'instructeur de natation.
- porter un maillot de bain décent et convenable, les bikinis, les shorts ou bermudas n'étant pas autorisés.
- porter un bonnet de bain en silicone pour des raisons d'hygiène.

Les parents doivent veiller particulièrement à ce que :

- les enfants ne portent pas leur maillot de bain en dessous des vêtements pour se rendre à l'école mais le mettent seulement avant le début des cours de natation.

**Chaque enfant qui, lors d'un contrôle, n'aura pas observé cette prescription, sera exclu du cours de natation sans aucune exception.**

- les enfants ramènent les maillots de bain et les draps mouillés à la maison après usage.
- les enfants qui ne participent pas aux cours de natation devront impérativement apporter des vêtements appropriés (short et t-shirt) pour le séjour pendant les cours à l'intérieur de la piscine.**

## 10. Education sportive

Pour des raisons d'hygiène et de santé, les parents d'élèves sont priés d'équiper leurs enfants de vêtements de sport pour les cours d'éducation sportive. Les enseignants sont en droit d'exclure de ces cours, en cas de récidive, les élèves qui ne portent pas de vêtements adéquats.

## 11. Livres scolaires

Etant donné que l'achat des livres scolaires se chiffre chaque année à environ 80.000 €, nous vous prions de veiller à ce que vos enfants prennent soin des livres scolaires mis gratuitement à leur disposition par les communes de Rambrouch et d'Esch-sur-Sûre.

## 12. Accidents scolaires

Si vous constatez que votre enfant a subi un accident, soit à l'enceinte de l'école, soit lors du trajet, vous devez vous mettre en rapport avec le titulaire de la classe afin que les informations y relatives soient transmises dans les plus brefs délais au secrétariat communal en vue de l'établissement de la déclaration d'accident.

## 13. Les représentants des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves s'échangent avec le comité d'école et donnent leur avis sur le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS), l'organisation scolaire et la vie à l'école.

Les mandats des représentants des parents d'élèves se renouvellent normalement toutes les trois années. Pour plus d'informations sur les activités des représentants des parents d'élèves veuillez contacter le comité actuel par voie de courriel : [comitedesparents@schoul-kietscht.lu](mailto:comitedesparents@schoul-kietscht.lu)

Vu que le nombre des représentants est actuellement inférieur à deux, des élections auront lieu **cette année en octobre** à une date à fixer par le président du comité d'école.

## 14. Divers

Faisant suite à la demande du personnel enseignant et de différents membres de la commission scolaire de la commune de Rambrouch, nous vous prions de bien vouloir veiller à ce que les élèves n'amènent pas les objets suivants à l'école:

- a) couteaux
- b) appareils multimédia (smartphones, consoles de jeux etc.)
- c) balles en cuir
- d) roller blades, inline skates, trottinettes, Heely's

Ceci reste à observer également en cas d'excursions et de visites pédagogiques.

En cas d'urgence, lors d'une excursion, les enseignants ont les moyens pour pouvoir joindre directement les parents pour pouvoir échanger les informations nécessaires. A cet égard, les parents sont priés d'informer les enseignants ainsi que la direction de la maison relais impérativement de tout changement de numéro de téléphone.

Les enfants qui sont équipés d'un cartable de type « trolley » sont priés, dans la mesure du possible de porter le cartable dans l'enceinte du bâtiment scolaire, ainsi que dans les cages d'escaliers, afin d'éviter tout bruit inutile. Ces dispositions ont été prises dans l'intérêt de la sécurité des enfants et pour éviter tous les problèmes qui se sont posés dans le passé.

Nous comptons pour l'année scolaire 2023/2024 sur une bonne collaboration avec les parents et nous souhaitons une année pleine de succès aux élèves.

Voici le lien pour aller sur le site avec tous les documents relatifs à l'éducation fondamentale, vous trouverez également des informations d'associations et de services qui agissent pour le bien de vos enfants :

<https://rambrouch.lu/formulaires/service-enseignement-fondamental/>

## 15. Adresses utiles

Liste des numéros de téléphone du centre scolaire et sportif de Koetschette :

- a) Concierge 23 64 19 28
- b) Salle de conférences 23 64 19 53
- c) Salle de conférences (fax) 23 64 94 39
- d) Piscine 23 64 19 71

Site internet de l'école fondamentale de Koetschette : [www.schoul-kietscht.lu](http://www.schoul-kietscht.lu)

<p>Président de la commission scolaire : <b>Madame Myriam BINCK</b></p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p>	<p>Président du comité d'école <b>Monsieur Paul HERMES</b></p> <p>Adresse postale : Centre scolaire et sportif de Koetschette 1, rue de la Paix L-8821 Koetschette</p> <p>Mail : <a href="mailto:paul.hermes@education.lu">paul.hermes@education.lu</a> <a href="mailto:comite@schoul-kietscht.lu">comite@schoul-kietscht.lu</a></p>
<p>Directeur de l'Enseignement fondamental <b>Monsieur Patrick MERGEN</b></p> <p>Adresse postale : Direction de région REDANGE (Région 13) 74, Grand Rue L-8510 Redange</p> <p>Mail : <a href="mailto:secretariat.redange@men.lu">secretariat.redange@men.lu</a></p> <p>Tél : 24 75 58 40</p>	<p>Chargée de direction des structures d'accueil : <b>Madame Ramona FERREIRA-BAUM</b></p> <p>Adresse postale : Centre scolaire et sportif de Koetschette 1, rue de la Paix L-8821 Koetschette</p> <p>Mail : <a href="mailto:mr.rambrouch@arcus.lu">mr.rambrouch@arcus.lu</a></p> <p>Tél : 23 64 19-80 (direction) 23 64 19-81 (accueil matinal)</p>
<p>Secrétariat communal / Service enseignement <b>Monsieur Conny Wantz</b></p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p> <p>Mail : <a href="mailto:conny.wantz@rambrouch.lu">conny.wantz@rambrouch.lu</a></p> <p>Tél : 23 64 09 24</p>	<p>Secrétariat communal / Service enseignement <b>Monsieur Georges Weissgerber</b></p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p> <p>Mail : <a href="mailto:georges.weissgerber@rambrouch.lu">georges.weissgerber@rambrouch.lu</a></p> <p>Tél : 23 64 09 27</p>
<p>Secrétariat communal / Service enseignement <b>Madame Monique Berg</b></p> <p>Adresse postale : Administration Communale de Rambrouch 19, rue Principale L-8805 Rambrouch</p> <p>Mail : <a href="mailto:monique.berg@rambrouch.lu">monique.berg@rambrouch.lu</a></p> <p>Tél : 23 64 09 25</p>	<p>Représentants actuels des parents d'élèves : <b>Monsieur Ricardo Teixeira Moreira Da Fonseca</b></p> <p>Mail: <a href="mailto:comitedesparents@schoul-kietscht.lu">comitedesparents@schoul-kietscht.lu</a></p>

# Transport scolaire

Administration Communale



RAMBROUCH



## Avis aux parents des élèves

Le collège échevinal souhaite attirer l'attention des parents sur les dangers potentiels qui existent sur le chemin de l'école. Nous vous demandons donc de rappeler à vos enfants :

- de porter des vêtements de couleurs claires et bien visibles ;
- d'utiliser les trottoirs lorsqu'ils sont disponibles ;
- d'attendre aux arrêts de bus et de ne pas s'approcher des bus avant qu'ils ne s'arrêtent ;
- d'utiliser les passages piétons s'ils existent ;
- sinon, de traverser la chaussée à des endroits où votre enfant est bien visible pour les automobilistes et où il peut bien voir la chaussée ;
- de s'assurer qu'aucun véhicule ne s'approche avant de traverser la chaussée ;
- que les arrêts de bus ne sont pas des aires de jeux.

Sur le site suivant, vous trouverez un communiqué officiel sur les dangers de la route, publié par la "Police Lëtzebuerg" :

<https://police.public.lu/fr/actualites/2021/09/semaine-35/communique-rentree-scolaire-secher-rentree.html>

Rambrouch, le 8 juin 2023  
Le collège des bourgmestre et échevins de  
la commune de Rambrouch



## Mitteilung an die Eltern der Schüler

Das Schöffenkollégium möchte die Aufmerksamkeit der Eltern auf mögliche Gefahren auf dem Schulweg hinweisen. Wir bitten Sie daher, Ihre Kinder daran zu erinnern :

- Kleidung in hellen und gut sichtbaren Farben zu tragen ;
- die Bürgersteige zu benutzen, wenn sie verfügbar sind ;
- an Bushaltestellen zu warten und sich den Bussen nicht zu nähern, bevor sie halten ;
- Zebrastreifen zu benutzen, wenn sie vorhanden sind ;
- ansonsten die Fahrbahn an Stellen zu überqueren, an denen Ihr Kind für Autofahrer gut sichtbar ist und die Fahrbahn gut einsehen kann ;
- sich zu vergewissern, dass sich kein Fahrzeug nähert, bevor es die Fahrbahn überquert ;
- dass Bushaltestellen keine Spielplätze sind.

Auf der folgenden Website finden Sie eine offizielle Mitteilung über die Gefahren im Straßenverkehr, die von der "Police Lëtzebuerg" herausgegeben wurde:

<https://police.public.lu/fr/actualites/2021/09/semaine-35/communique-rentree-scolaire-secher-rentree.html>

Rambrouch, den 8. Juni 2023  
Der Schöfferrat der Gemeinde Rambrouch



Trajet 1: Perlé (en partie) -Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Perlé	16, rue du Faubourg	7.26	12.15	12.20	13.36	16.15
	48, route d'Arlon	7.28	12.17	12.22	13.38	16.17
	rue de l'Eglise (ancienne école)	7.30	12.19	12.24	13.40	16.19
Z.I. Riesenhof	route de Martelange	7.42	12.04	12.09	13.52	16.04
Koetschette	Ecole	7.46	12.00	12.05	13.56	16.00

Trajet 2 : Wolwelange-Rombach-Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Wolwelange	29, rue Principale	7.22	12.23	12.27	13.32	16.22
Haut-Martelange	arrêt «Leekoll»	7.23	12.22	12.26	13.33	16.21
Rombach	rue des Tilleuls (Gare)	7.24	12.21	12.25	13.34	16.20
	23A, rue Belle-Vue	7.25	12.20	12.24	13.35	16.19
	40-42 / 29, rue Belle-Vue	7.26	12.19	12.23	13.36	16.18
Wolwelange	bifurcation rue des Romains/ rue de Martelange	7.28	12.18	12.22	13.38	16.17
	41, rue Principale (kiosque)	7.30	12.15	12.20	13.40	16.15
	70, rue Principale (Spetzt)	7.32	12.13	12.18	13.42	16.13
	44, rue de l'Ermitage	7.34	12.11	12.16	13.44	16.11
Flatzbour	10, route de Perlé	7.35	12.10	12.15	13.45	16.10
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 3 : Perlé (en partie) - Holtz – Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Perlé	rue de la Poste (Gare)	7.22	12.23	12.28	13.32	16.23
	rue des Champs (Centre Culturel)	7.26	12.19	12.24	13.36	16.19
	20, rue de Holtz	7.29	12.16	12.21	13.39	16.16
Holtz	rue du Village (ancienne école)	7.34	12.09	12.14	13.44	16.09
	Arrêt «Morewee» (après intersection Rue Principale / Rue des Champs)	7.35	12.10	12.15	13.45	16.10
	7, rue Principale	7.36	12.11	12.16	13.46	16.11
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 4 : Bigonville – Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Bigonville	32, rue du Village	7.32	12.10	12.15	13.42	16.10
	51, rue Principale	7.34	12.12	12.17	13.44	16.12
	2, rue Principale (Kéismart)	7.35	12.13	12.18	13.45	16.13
	36, rue des Romains	7.37	12.08	12.13	13.47	16.08
	Bigonville-Poteau	7.40	12.05	12.10	13.50	16.05
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 5 : Bilsdorf – Arsdorf – Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Arsdorf	Rue du Cimetière	7.24	12.22	12.27	13.34	16.22
Bilsdorf*	Riesenhafferwee (maison 2)	7.28	12.15	12.20	13.38	16.15
	rue Abbé Neuens (Eglise)	7.30	12.17	12.22	13.40	16.17
Arsdorf	31, rue du Lac	7.35	12.10	12.15	13.45	16.10
	rue du Lac (ancienne école)	7.37	12.08	12.13	13.47	16.08
	2, op der Lee	7.38	12.05	12.10	13.48	16.05
	16, rue JJ Klein (am Gronn)	7.39	12.06	12.11	13.49	16.06
	6, rue du Lac	7.42	12.03	12.08	13.52	16.03
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 6 : Koetschette – Eschette – Folschette – Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Koetschette	6, route d'Ettelbruck	7.19	12.03	12.08	13.29	16.03
Eschette	6, rue Principale	7.23	12.07	12.12	13.33	16.07
Folschette	rue d'Eschette	7.27	12.11	12.16	13.37	16.11
	16, rue Principale	7.28	12.12	12.17	13.38	16.12
	40, rue Principale (Centre Culturel)	7.30	12.14	12.19	13.40	16.14
	64, rue Principale	7.33	12.17	12.22	13.43	16.17
	108, rue Principale	7.36	12.20	12.25	13.46	16.20
Koetschette	Ecole	7.45	12.00	12.05	13.55	16.00

Trajet 7 : Hostert - Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Hostert	Cité	7.19	12.12	12.17	13.29	16.12
	10, rue de Folschette	7.21	12.14	12.19	13.31	16.14
	10, rue de Lannen	7.24	12.16	12.21	13.34	16.16
	Hueschergare	7.26	12.18	12.23	13.36	16.18
	rue Principale (ancien lavoir)	7.31	12.22	12.27	13.41	16.22
	Brisenhaff	7.33	12.24	12.29	13.43	16.24
	intersection rue Principale – rue des Romains	7.36	12.26	12.31	13.46	16.26
	rue Principale (ancienne école) (via Goelt – Rambrouch)	7.38	12.28	12.33	13.48	16.28
Koetschette	Ecole	7.47	12.00	12.05	13.57	16.00

Trajet 8 : Rambrouch – Koetschette		Aller	Retour Lu/Mer/Ve	Retour Mar/Je	Aller	Retour
Rambrouch	2, rue Principale	7.33	12.11	12.16	13.43	16.11
	Rue du Brill	7.35	12.07	12.12	13.45	16.07
	Rue Schwiedelbrouch	7.37	12.09	12.14	13.47	16.09
	Gare routière	7.39	12.05	12.10	13.49	16.05
	38, rue Principale	7.41	12.03	12.08	13.51	16.03
Koetschette	Ecole	7.44	12.00	12.05	13.54	16.00

**Plan du site Centre Scolaire "Raoul FOLLEREAU"  
KOETSCHETTE**



- P 1** Parking parents
- P 2** Parking personnel de l'école
- P 3** Parking
- Entrée

- A1** (sous-sol) Cantine
- A2** (rez-de-chaussée) Cycle 4
- A3** (étage 1) 2 salles de classe
- B1** (sous-sol) bibliothèque, salle de musique, salle de bricolage
- B2** (rez-de-chaussée) Cycle 3
- B3** (étage 1) Cycle 2
- C** Cycle 1 (Classe Cycle 1 D + E)
- D** Cycle 2
- E1+F1** (rez-de-chaussée) Maison Relais
- E2+F2** (étage 1) Cycle 1

- G** Crèche
- H** Piscine
- I** Hall des sports
- J** Quai des bus scolaires
- K** Aire de jeux crèche
- L** Bureau concierge
- M** Bureau direction Maison Relais
- O** Entrée principale centre scolaire, Maison Relais et Crèche
- P** Espace d'attente parents



**ARCUS**  
am Dänscht vu Kanner, Jugend a Famill